



Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution
ou annotation

Sa composition tiendra compte de la
représentativité de l'ensemble de la
communauté.

Le Comité Famille sera composé de Mesdames
Marise Poulin, Julitte Métivier, Nancy Huard,
Geneviève Moreau, Nathalie Pépin, Allye
Lachance et Messieurs André Lessard et Vincent
Gilbert.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

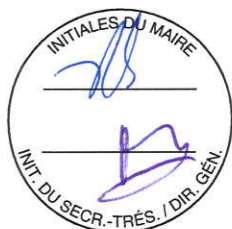
LE MAIRE


ROLAND GIGUÈRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER


MARC BÉLANGER

56-2007



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD

Le 2 avril 2007, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Marise Poulin et Jacinthe Gagnon, Messieurs les Conseillers Michel Bolduc, Jonathan V. Bolduc, Pierre Rochette et Harold Bureau formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

57-2007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que l'ordre du jour de la présente
session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

58-2007

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le procès-verbal de la séance
régulière du 5 mars 2007 soit adopté tel que
présenté avec la modification à la résolution
no. 51-2007 pour la soumission de B.P.R. on
aurait dû lire 3 900,00 \$ au lieu de 3 200,00
\$.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

SUIVI DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE FÉVRIER 2007

Dossiers en suspens :

- Adoption règlement prévention incendie.
- Adoption règlement usager Lac Fortin.
- Demande d'aide financière pièce de théâtre.
- Demande financière - cercle des fermières.
- Demande financière - Ass. des personnes handicapées.

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2006 - MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le rapport financier de
l'année 2006, de la Municipalité de Saint-
Victor, représentant des recettes de 2 734 035
\$, des dépenses de 2 713 614 \$ et un excédant
des recettes sur les dépenses de 20 421 \$ soit
adopté.

ADOPTÉ

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DES LIVRES DE L'ANNÉE 2007 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT- VICTOR

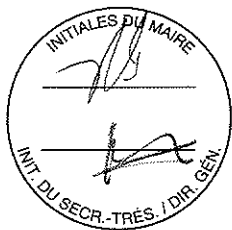
Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de nommer la firme de comptables
Blanchette Vachon et Ass., 11 1165 2^e Avenue à
Saint-Georges, comme vérificateur des livres
de la Municipalité de Saint-Victor pour
l'année 2007.

ADOPTÉ

59-2007

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

0-2007



Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution
ou annotation

61-2007

LES COMPTES

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la liste des comptes soit
approuvée et adoptée pour paiement :

Téléphone St-Victor	657,55	\$
Orizon Mobile	175,48	\$
Hydro-Québec	1 325,50	\$
Hydro-Québec	69,18	\$
Citicorp Finance Vendeur	962,39	\$
Gaz Métro	1 922,62	\$
Citicorp Finance Vendeur	79,51	\$
Telus Mobilité	299,03	\$
Hydro-Québec	4 213,04	\$
Les Excavations A. Gosselin	4 780,28	\$
Alliance Coop	13 619,58	\$
DEBB	92,07	\$
Bureautique Guy Drouin	489,47	\$
Magasin Coop	522,06	\$
Centre Électrique de Beauce	163,52	\$
Garage Marc Bureau	233,18	\$
Garage Agricole Alain Bolduc	73,90	\$
Groupe CCL	275,76	\$
Biolab	656,48	\$
Centre du Camion Amiante	616,19	\$
Garage Redmond	105,40	\$
Supérieur Propane	766,41	\$
M.R.C. Robert-Cliche	9 898,27	\$
Extincteur Kaouin	45,58	\$
Hercule Fortin Inc.	33,44	\$
Poulin Excavations	801,07	\$
Armand Lapointe Équi.	34,06	\$
Sifto	2 506,36	\$
Industries Wajax	746,12	\$
Garage Bizier	706,50	\$
Consultants FBG	9 595,44	\$
F. Plante Inc.	128,19	\$
Les pompes Couture	316,08	\$
Telvic Mobilité	48,43	\$
Ferme Donald Vachon	854,63	\$
Fed. Québécoise des Municipalités	33,55	\$
Ferme Mathivic	136,74	\$
Mun. St-Ephrem	1 475,85	\$
Éditions FD	144,16	\$
DRL Beaudoin Équipement	1 675,07	\$
Exc. Pamphile Rodrigue	2 898,89	\$
Colis Express	11,53	\$
Aréo-Feu	99,30	\$
Orizon Mobile	190,24	\$



Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution
ou annotation

Fond de l'information foncière	12,00 \$
Les Ent. Danplex	97,61 \$
Signalisation Lévis	836,39 \$
Garage Denys Groleau	13,67 \$
C.E. Thibault	180,21 \$
Unicoop	201,11 \$
École Nat. des Pompiers	720,00 \$
CÉGEP Beauce-Appalaches	690,01 \$
Jonathan V. Bolduc	15,00 \$
Marise Poulin	15,00 \$
Harold Bureau	15,00 \$

ADOPTÉ

DEMANDE MAISON DES JEUNES - PROGRAMME MULTI-AVENTURES 2007

ATTENDU la demande de la maison des jeunes pour le programme multi-aventures pour l'année 2007.

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande de la Maison des Jeunes pour le projet de programme multi-aventures est refusée.

ADOPTÉ

NOMINATION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION O.M.H. SAINT-VICTOR

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que Messieurs Maurice Busque, Léo-Guy Jacques et Renaud Groleau soient nommés, par la Conseil Municipal de Saint-Victor, sur le Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor.

ADOPTÉ

02-2007

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 M-104

63-2007



Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution
ou annotation

64-2007

BUDGET DE 4 500,00 \$ SERVICE LOISIRS ET TOURISME - SAUVETEUR PLACE LAC-FORTIN

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'accorder un montant de 4 500,00
\$ pour payer le sauveteur plage, au Lac-
Fortin, pour l'année 2007. Le chèque sera
fait au nom du Services Loisirs et Tourisme
Saint-Victor.

ADOPTÉ

65-2007

MANDAT À LA FIRME B.P.R.

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de mandater la Firme B.P.R. pour
l'étude de l'étape 1 de la justification du
projet des besoins en égout, seulement,
secteur Lac-Fortin. Le rapport devra inclure
un aperçu du mode de captage et de la
disposition des égouts ainsi qu'un aperçu des
coûts de réalisation du projet.

Les honoraires pour cette étude sera environ
de 3 900,00 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

66-2007

CUEILLETTE DES ORDURES - SOUMISSION

ATTENDU les soumission reçues pour la
cueillette et transport des déchets.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu majoritairement que le
Conseil Municipal rejette les soumissions
reçues pour la cueillette des ordures pour la
raison que la Municipalité de Saint-Victor va
continuer à cueillir ses ordures avec son
camion.

ADOPTÉ



Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution
ou annotation

67-2007

DEPÔT DU PROGRAMME BIENNAL - TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes.

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil :

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 2 avril 2007 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

QUE la Municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

68-2007

RÈGLEMENT NUMÉRO 63-2007

RÈGLEMENT DE CITATION DES IMMEUBLES SIS AUX 298 RUE PRINCIPALE ET 179 RUE DU SÉMINAIRE À SAINT-VICTOR COMME « MONUMENTS HISTORIQUES » EN VERTU DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS

ATTENDU que la Municipalité peut, par règlement citer tout ou partie d'un monument historique situé dans son territoire et dont la conservation présente un intérêt public.

ATTENDU que l'immeuble visé par le présent règlement est compris dans une zone identifiée au plan d'urbanisme de la Municipalité comme zone à protéger, tel qu'exigé par la Loi sur les biens culturels .

ATTENDU que le Conseil Municipal de Saint-Victor est d'avis que les bâtiments, identifiés comme « monuments historiques » au présent règlement, représente un intérêt esthétique et historique.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 8 janvier 2007.

ATTENDU qu'une copie de l'avis de motion a été transmise au ministre de la Culture et des Communications du Québec, conformément à la Loi sur les biens culturels.

EN CONSÉQUENCE il est :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, qu'il est, par le présent
règlement, ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Conseil municipal cite « monument historique » l'immeuble connu et désigné comme étant l'Église, le presbytère et le cimetière, propriété de la Fabrique de Saint-Victor situé au 298 Rue Principale à Saint-Victor, et la Fondation Aube Nouvelle, situé au 179 Rue du Séminaire à Saint-Victor.

ARTICLE 2

Les conditions reliées à la conservation du monument historique cité sont celles décrétées au règlement municipal sur les plans d'implantation et d'intégration architectural. Les dispositions des règlements d'urbanisme et des autres règlements municipaux, le cas échéant, demeurent applicables à l'égard de l'immeuble visé. Le Conseil peut assujettir l'immeuble visé à toutes autres conditions supplémentaires à celles déjà prévues à l'un ou l'autre des caractères propres desdits immeubles.

La Fabrique de Saint-Victor et la Fondation Aube Nouvelle étant propriétaire du monument historique cité au présent règlement, les dispositions des articles 79, 80 et 81 de la Loi sur les biens culturels s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

ROLAND GIGUÈRE
MAIRE

MARC BÉLANGER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

69-2007

FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN DU RANG 4 NORD ET CESSION À BÉATRICE VEILLEUX

ATTENDU que suite à la réfection du chemin du Rang 4 Nord, une assiette de terrain représentant l'ancien chemin du rang 4 est maintenant inutilisée par la Municipalité et ni utilisée par les usagers de la Municipalité.

ATTENDU que Madame Béatrice Veilleux a mise en vente sa propriété et a faite préparer un certificat de localisation par un arpenteur-géomètre.

ATTENDU que sur le plan préparé par l'arpenteur géomètre, on voit que l'assiette de l'ancien chemin est occupé par Madame Veilleux.

ATTENDU que la Municipalité n'a plus besoin de cette lisière de terrain qui ne fait plus partie du chemin public depuis plusieurs années.

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut procéder à la fermeture d'une parcelle de l'ancien chemin par simple résolution et que la Municipalité peut également, par simple résolution, céder ladite lisière de terrain au propriétaire contigu.

ATTENDU qu'une vérification a été faite par M^e Micheline Fecteau, notaire et l'arpenteur géomètre, Madame Nadia Parent, afin de vérifier la conformité des présentes.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité accepte de procéder à la fermeture de l'abolition d'une partie de l'ancien chemin du Rang 4 Nord puisque cette lisière de terrain ne fait plus partie, en pratique, du domaine public, étant donné que ladite lisière ne sert plus de chemin public.

De plus, il est proposé que ladite lisière soit rétrocédée à Madame Béatrice Veilleux, le tout, afin de rendre ses titres de propriété conformes à l'état des lieux.

Cette cession s'effectuera en considération du fait que Madame Veilleux devra supporter les frais de notaire entièrement à sa charge.

ADOPTÉ

AUTORISATION SIGNATURE

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Madame Marise Poulin,

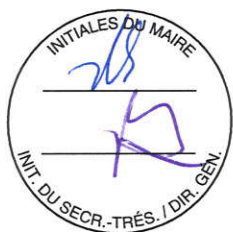
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur Roland Giguère, et le Directeur Général/secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, à signer les documents nécessaires pour la vente de terrain lot 490-P et 492-P.

ADOPTÉ

INTERDICTION D'AVOIR UN PASSAGER - CAMION MUNICIPALITÉ

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'avertir les employés de la Municipalité de Saint-Victor qu'il est strictement défendu de faire monter, dans les véhicules appartenant à la Municipalité,



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

d'autres passagers que les employés de la
Municipalité.

ADOPTÉ

72-2007

MANDAT À M^e JEAN-DENYS RANCOURT

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de mandater la firme Parent Doyon
Rancourt Avocats, représenté par M^e Jean-Denys
Rancourt, pour que Monsieur Denis Lacasse
respecte le règlement d'urbanisme de la
Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

73-2007

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE


ROLAND GIGUÈRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER


MARC BÉLANGER